

ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 4^e TRIMESTRE 2010

Résultats définitifs

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,3 % des salariés travaillent à temps complet au quatrième trimestre 2010.

Pour 11,6 % d'entre eux, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours. Pour les autres, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,6 heures. 15,7 % des salariés travaillent à temps partiel.

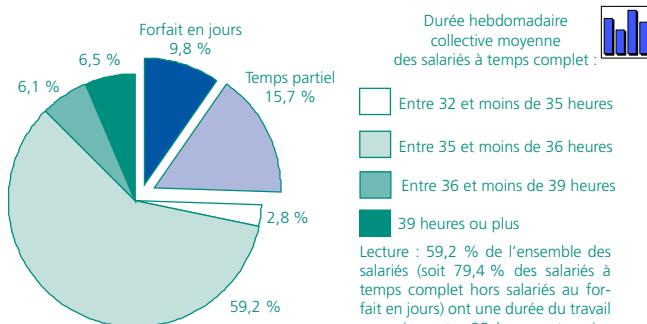
Dans ces mêmes entreprises, l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de +0,3 % au dernier trimestre 2010, soit de +1,8 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) progresse de +0,2 % au cours du trimestre et de +1,8 % sur un an. A titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de +0,6 % au cours du quatrième trimestre et de +1,7 % entre décembre 2009 et décembre 2010 (1).

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,3 % des salariés travaillent à temps complet fin décembre 2010.

Pour 11,6 % des salariés à temps complet (soit 9,8 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours (graphique 1). Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont celui de l'information et la communication (27,3 %) ainsi que celui des activi-

Graphique 1 • Répartition de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus, selon la durée du travail au 4^e trimestre 2010



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Lecture : 59,2 % de l'ensemble des salariés (soit 79,4 % des salariés à temps complet hors salariés au forfait en jours) ont une durée du travail comprise entre 35 heures et moins de 36 heures.

(1) C'est l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, quant à elles, fonction :

- d'une part, de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers ;
- et, d'autre part, de l'indice mensuel des prix à la consommation – hors tabac – pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier. Celui-ci augmente de +0,6 % sur le quatrième trimestre 2010 et de +1,6 % de décembre 2009 à décembre 2010.

Tableau 1 • Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours par taille d'entreprise (*) au 4^e trimestre 2010

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (**) (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours (***) (en %)	Proportion de salariés à temps partiel (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus			
Ensemble (10 salariés ou plus)	3,7	79,4	8,2	8,7	35,6	11,6	15,7
10 à 19 salariés	0,5	65,3	6,1	28,1	36,5	3,3	18,1
20 à 49 salariés	0,6	70,7	11,3	17,4	36,2	5,7	17,0
50 à 99 salariés	1,5	79,3	11,6	7,6	35,7	9,0	18,4
100 à 249 salariés	3,0	79,9	10,7	6,3	35,6	12,4	13,4
250 à 499 salariés	5,4	79,9	10,5	4,3	35,5	14,0	12,6
500 salariés ou plus	6,1	86,5	5,5	1,8	35,1	16,1	15,2

(*) Les tailles d'entreprise sont définies en fonction de leur nombre de salariés comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail.

(**) La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.

(***) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

tés financières et d'assurance (26,4 %) (tableau 2).

Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet s'établit à 35,6 heures à la fin du quatrième trimestre 2010 (graphique 2). Au 31 décembre 2010, 83,1 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 8,7 % des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus (tableau 1).

Graphique 2 • Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus



Tableau 2 • Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours par secteur d'activité, au 4^e trimestre 2010

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (*) (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours (**) (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus		
Ensemble (10 salariés ou plus)	3,7	79,4	8,2	8,7	35,6	11,6
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,6	90,9	1,8	3,6	35,2	7,6
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	2,6	86,8	5,4	5,3	35,3	6,7
C2 : Cokéfaction et raffinage	36,7	60,6	2,7	0,0	34,1	22,4
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	10,1	70,5	14,9	4,5	35,4	22,6
C4 : Fabrication de matériels de transport	7,9	74,0	16,5	1,7	35,3	22,1
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	9,1	74,3	9,0	7,7	35,4	10,7
FZ : Construction	0,2	62,0	16,5	21,3	36,3	5,9
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1,2	74,2	16,4	8,2	35,7	11,4
HZ : Transports et entreposage	2,1	80,5	2,3	15,0	36,2	3,3
I2 : Hébergement et restauration	5,6	53,9	3,3	37,2	37,0	3,2
JZ : Information et communication	1,1	90,9	5,8	2,2	35,2	27,3
KZ : Activités financières et d'assurance	11,6	83,1	3,1	2,2	35,0	26,4
LZ : Activités immobilières	6,8	80,3	4,9	8,0	35,4	10,2
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,9	90,3	4,7	4,1	35,3	15,2
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1,3	97,0	0,9	0,8	35,0	3,3
RS : Autres activités de services	4,0	93,5	1,7	0,8	35,0	6,0

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

(*) La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.

(**) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

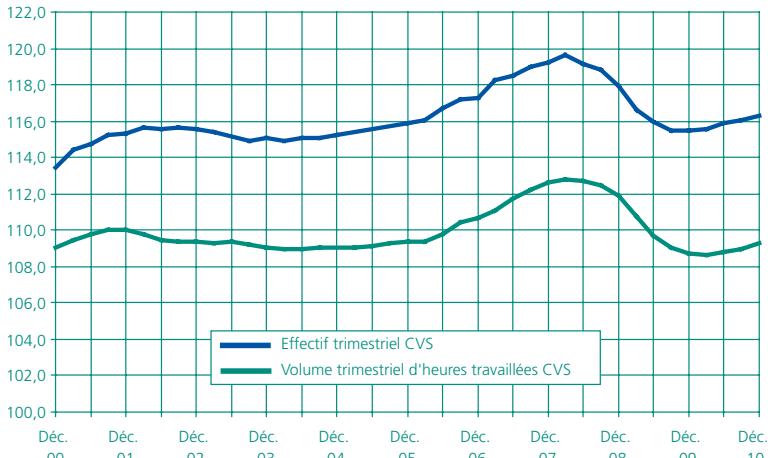
C'est dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, dans celui de la construction et dans celui des transports et entreposage que la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est la plus élevée : elle y dépasse 36 heures par semaine (tableau 2).

Au dernier trimestre 2010, 15,7 % des salariés des secteurs concurrentiels, hors agriculture, travaillent à temps partiel. Les secteurs où les salariés à temps partiel sont les plus nombreux sont les autres activités de services (qui comprennent les arts, spectacles, associations, etc. ; 39,2 %), l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (34,4 %) puis l'hébergement et la restauration (30,9 %) (tableau 3).

Le volume d'heures travaillées (2) – dont le calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les salariés à temps partiel – est en très

Graphique 3 • Évolution de l'emploi salarié et du volume d'heures travaillées

Base 100 au quatrième trimestre 1994



Note : le volume d'heures travaillées et l'emploi trimestriel sont estimés sur l'ensemble des entreprises (de toutes tailles) des secteurs principalement marchands.



Sources : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares ; Insee.

Tableau 3 • Proportion de salariés à temps partiel par secteur d'activité

En %

	4 ^e trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009	2 ^e trim. 2009	3 ^e trim. 2009	4 ^e trim. 2009	1 ^{er} trim. 2010	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010
Ensemble (10 salariés ou plus).....	15,8	15,7	15,6	15,5	16,1	16,0	16,2	16,1	15,7
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	10,5	9,9	10,1	9,6	8,9	8,6	8,5	8,3	8,1
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	6,1	6,2	6,5	6,1	7,3	7,1	7,0	6,7	6,7
C2 : Cokéfaction et raffinage.....	3,5	3,5	3,5	3,4	3,8	3,6	3,6	3,7	3,9
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....	4,4	4,6	4,3	4,2	4,6	4,5	4,6	4,7	4,6
C4 : Fabrication de matériels de transport	3,3	3,3	3,4	3,3	3,2	3,3	3,4	3,4	3,4
C5 : Fabrication d'autres produits industriels.....	4,9	4,9	4,9	4,7	4,5	4,7	4,6	4,6	4,9
FZ : Construction	3,7	3,3	3,0	3,3	3,7	3,7	3,6	3,4	4,1
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	19,3	18,7	19,0	18,5	19,2	18,8	19,3	19,0	19,1
HZ : Transports et entreposage	8,7	8,7	8,6	8,5	8,6	8,7	9,0	9,0	9,3
I2 : Hébergement et restauration.....	31,2	31,3	31,3	31,5	31,3	30,7	31,4	31,3	30,9
JZ : Information et communication	8,2	8,2	8,0	8,3	8,3	8,3	8,8	8,4	8,6
KZ : Activités financières et d'assurance.....	11,6	11,7	11,6	11,5	11,7	11,6	11,5	11,6	11,7
LZ : Activités immobilières	12,3	13,0	12,6	12,0	10,6	10,9	10,9	11,0	10,0
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	28,0	28,0	27,7	27,8	28,6	28,5	29,0	28,7	26,0
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	36,7	36,8	36,7	36,7	36,9	36,8	36,3	36,2	34,4
RS : Autres activités de services	35,8	36,3	36,1	35,7	38,1	38,6	38,3	39,0	39,2

(2) Le volume calculé se base sur les déclarations des entreprises relatives à l'horaire collectif de travail. Il ne comprend donc pas les heures supplémentaires, sauf celles dites structurelles, c'est-à-dire celles dont les entreprises peuvent tenir compte pour déclarer leur durée collective.

Tableau 4 • Proportion de salariés en contrat à durée déterminée par taille d'entreprise

En %

	4 ^e trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009	2 ^e trim. 2009	3 ^e trim. 2009	4 ^e trim. 2009	1 ^{er} trim. 2010	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010
Ensemble (10 salariés ou plus).....	6,6	6,6	7,2	6,8	6,8	6,8	7,6	7,2	7,1
10 à 19 salariés.....	7,6	8,0	8,7	8,4	8,5	8,9	9,6	9,6	8,4
20 à 49 salariés.....	7,4	7,4	7,7	7,5	7,4	7,7	8,3	8,3	7,7
50 à 99 salariés.....	7,6	7,3	7,9	7,6	7,5	7,9	8,7	8,2	8,6
100 à 249 salariés.....	6,6	6,4	6,9	6,4	6,6	6,7	7,2	7,3	7,4
250 à 499 salariés.....	6,4	6,1	6,9	6,4	6,0	6,4	7,5	6,9	6,8
500 salariés ou plus.....	6,0	6,1	6,7	6,3	6,3	5,8	6,7	5,9	6,2

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

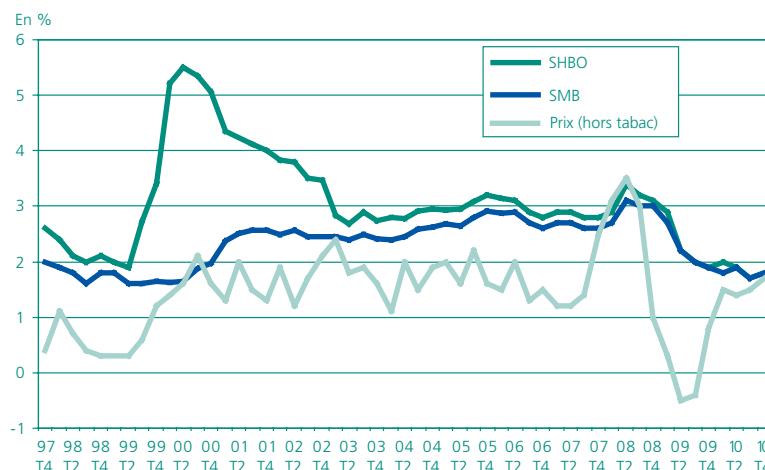
de 50 à 99 salariés et 8,4 % des salariés d'une entreprise de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat, contre 6,2 % des salariés d'une entreprise de 500 salariés ou plus (tableau 4). Le recours aux contrats à durée déterminée varie selon les secteurs d'activité : le secteur de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines et celui de la fabrication de matériels de transport emploient peu de CDD (respectivement 3,3 % et 2,7 %) contrairement à ceux des autres activités de service (17,1 %), de l'administration publique, de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (12,4 %), des activités d'hébergement et de restauration (10,8 %) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (10,7 %) (tableau 5).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de +0,3 % au cours du quatrième trimestre 2010. Dans la construction, le SMB évolue de +0,2 % alors qu'il progresse +0,3 % dans l'industrie et le tertiaire (tableau 6).

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de +1,8 %, ce qui représente un gain de salaire en euros constants de +0,1 point (graphique 4). Les secteurs de l'industrie enregistrent un gain de salaire en euros constants de +0,2 point. Ce gain est nul pour les activités tertiaires et pour la construction (graphique 5).

La progression du salaire mensuel de base au cours du quatrième trimestre 2010 est semblable

Graphique 4 • Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Sources : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares ; Insee.

quelles que soient les catégories de salariés : il croît de +0,3 % pour les ouvriers, les employés, les professions intermédiaires et les cadres (tableau 6).

Sur un an, la variation du SMB est la plus importante pour les cadres (+1,9 %) puis pour les professions intermédiaires (+1,8%). La croissance du SMB des ouvriers est légèrement en deçà de la moyenne de l'ensemble des l'économie hors agriculture et emplois publics (+1,7 %) (tableau 6). Avec une progression plus lente de leur SMB (+1,6 %), les employés connaissent une légère perte de pouvoir d'achat de -0,1 %.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de +0,2 % au cours du quatrième trimestre 2010. Il progresse de +0,3 % dans l'industrie et de +0,2 % dans la construction et dans le tertiaire (tableau 7). Sur un an, le SHBO augmente de +1,8 %.

Florian LEZEC (Dares).

Tableau 5 • Proportion de salariés en contrat à durée déterminée par secteur d'activité

	4 ^e trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009	2 ^e trim. 2009	3 ^e trim. 2009	4 ^e trim. 2009	1 ^{er} trim. 2010	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010
Ensemble (10 salariés ou plus)	6,6	6,6	7,2	6,8	6,8	6,8	7,6	7,2	7,1
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2,9	2,9	3,3	3,1	2,9	2,9	3,2	3,3	3,8
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	6,7	6,2	7,8	8,5	6,6	6,5	7,9	9,1	7,2
C2 : Cokéfaction et raffinage	3,9	3,5	3,5	3,5	3,6	3,4	3,3	3,6	3,8
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3,2	3,0	2,7	2,5	2,3	2,5	2,8	3,0	3,3
C4 : Fabrication de matériels de transport	2,4	2,2	2,2	2,0	2,2	2,5	2,7	2,8	2,7
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	3,3	3,2	3,5	3,0	2,8	3,2	3,6	3,6	3,6
FZ : Construction	4,8	4,9	5,1	5,0	4,8	5,2	5,3	5,3	4,8
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	7,8	6,6	8,1	6,8	7,7	6,8	8,5	7,3	7,9
HZ : Transports et entreposage	4,5	4,2	4,5	4,2	4,5	4,3	5,1	4,9	5,2
I2 : Hébergement et restauration	9,3	9,1	10,5	10,4	9,7	10,1	12,5	11,7	10,8
JZ : Information et communication	3,9	3,6	3,5	3,3	3,9	4,0	3,8	3,9	4,1
KZ : Activités financières et d'assurance	4,2	4,3	4,7	4,3	4,4	4,4	4,8	4,5	4,6
LZ : Activités immobilières	6,3	5,0	5,7	5,6	5,2	4,9	5,3	4,6	5,2
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	9,6	11,7	12,2	12,6	11,4	11,0	12,1	10,8	10,7
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	12,0	12,3	12,1	12,0	12,0	12,9	12,8	12,5	12,4
RS : Autres activités de services	17,1	17,7	18,1	16,5	16,4	18,1	18,3	17,7	17,1

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Tableau 6 • Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	4 ^e trim. 2009	1 ^{er} trim. 2010	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,2	0,7	0,4	0,3	0,3	1,8
DE à C5 : Industrie.....	0,2	0,7	0,5	0,3	0,3	1,9
FZ : Construction	0,2	0,8	0,4	0,3	0,2	1,7
GZ : Commerce	0,2	0,6	0,4	0,2	0,2	1,5
IZ : Hébergement et restauration.....	0,3	0,7	0,4	0,3	0,2	1,7
JZ : Information et communication	0,3	0,8	0,4	0,4	0,5	2,0
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,8	0,3	0,2	0,3	1,6
GZ à RU : Tertiaire	0,2	0,7	0,4	0,3	0,3	1,7
OUVRIERS	0,2	0,8	0,4	0,3	0,3	1,7
DE à C5 : Industrie.....	0,2	0,7	0,5	0,3	0,3	1,8
FZ : Construction	0,2	0,8	0,4	0,3	0,2	1,7
GZ : Commerce	0,2	0,6	0,4	0,3	0,2	1,5
IZ : Hébergement et restauration.....	0,4	0,7	0,4	0,3	0,2	1,6
JZ : Information et communication	0,4	1,8	0,2	0,6	0,1	2,7
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,9	0,2	0,1	0,2	1,5
GZ à RU : Tertiaire	0,2	0,9	0,3	0,3	0,3	1,7
EMPLOYÉS	0,2	0,6	0,3	0,3	0,3	1,6
DE à C5 : Industrie.....	0,2	0,7	0,5	0,4	0,3	1,9
FZ : Construction	0,1	1,0	0,4	0,2	0,2	1,7
GZ : Commerce	0,2	0,5	0,4	0,3	0,2	1,3
IZ : Hébergement et restauration.....	0,3	0,8	0,3	0,3	0,2	1,6
JZ : Information et communication	0,2	0,5	0,2	0,6	0,2	1,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,7	0,2	0,2	0,3	1,5
GZ à RU : Tertiaire	0,2	0,6	0,3	0,3	0,3	1,6
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,2	0,7	0,5	0,3	0,3	1,8
DE à C5 : Industrie.....	0,2	0,7	0,5	0,3	0,3	1,9
FZ : Construction	0,2	1,0	0,5	0,2	0,1	1,9
GZ : Commerce	0,2	0,7	0,4	0,3	0,2	1,5
IZ : Hébergement et restauration.....	0,3	0,8	0,5	0,4	0,5	2,2
JZ : Information et communication	0,5	0,5	0,3	0,3	1,1	2,3
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,7	0,4	0,3	0,4	1,7
GZ à RU : Tertiaire	0,2	0,7	0,5	0,3	0,3	1,8
CADRES	0,2	0,8	0,5	0,3	0,3	1,9
DE à C5 : Industrie.....	0,2	0,8	0,6	0,3	0,3	1,9
FZ : Construction	0,2	1,0	0,4	0,3	0,1	1,8
GZ : Commerce	0,1	0,9	0,7	0,2	0,2	2,0
IZ : Hébergement et restauration.....	0,3	0,6	0,5	0,2	0,2	1,5
JZ : Information et communication	0,3	0,8	0,4	0,3	0,4	2,0
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,8	0,5	0,3	0,2	1,8
GZ à RU : Tertiaire	0,2	0,8	0,5	0,3	0,3	1,9

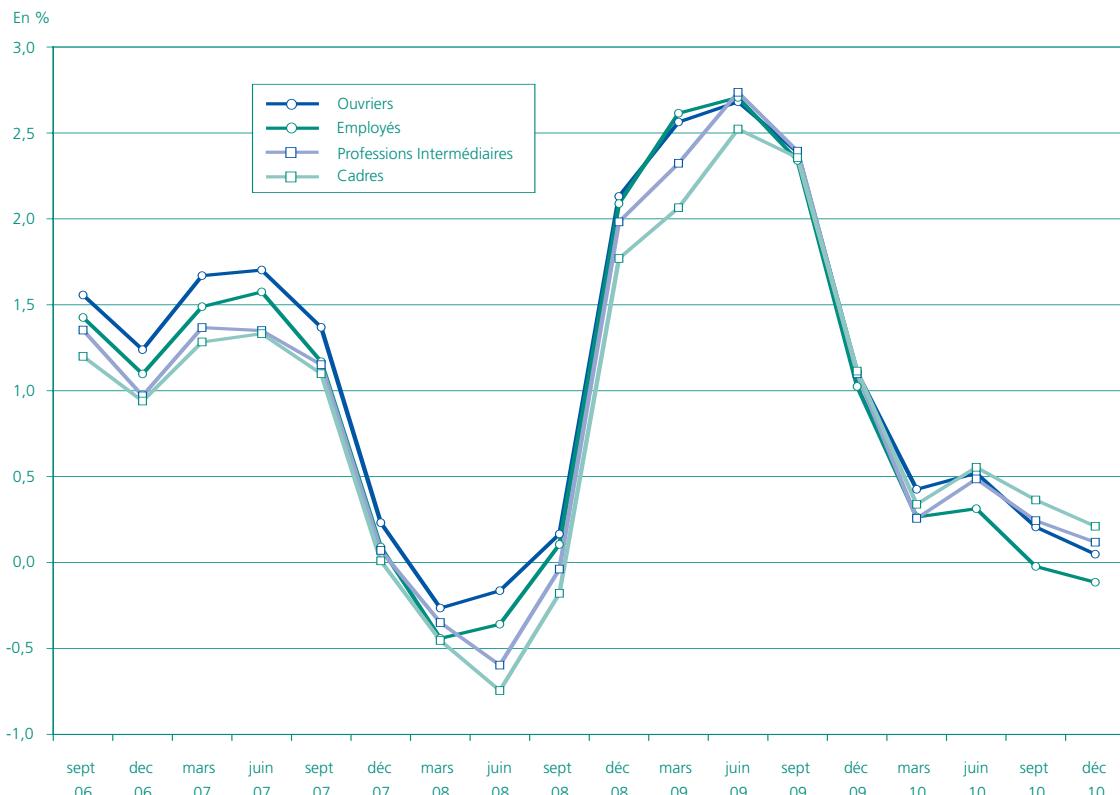
Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Graphique 5 • Glissement annuel du SMB en euros constants par secteur d'activité (hors tabac)



Sources : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares ; Insee.

Graphique 6 • Glissement annuel du SMB en euros constants par catégorie socioprofessionnelle (hors tabac)



Sources : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares ; Insee.

Tableau 7 • Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en%)					Variation annuelle (en%)
	4 ^e trim. 2009	1 ^{er} trim. 2010	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,2	0,8	0,4	0,3	0,2	1,8
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,4	0,4	0,6	0,3	0,5	1,7
BZ : Industries extractives	0,3	0,5	0,2	0,7	0,1	1,4
DZ : Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	0,6	0,2	0,1	0,0	1,0	1,3
EZ : Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,4	0,5	0,8	0,3	0,3	1,9
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	0,3	0,6	0,6	0,3	0,2	1,7
C2 : Cokéfaction et raffinage (*)						
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0,3	0,8	0,7	0,5	0,2	2,1
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,2	0,9	0,6	0,3	0,2	2,0
CJ : Fabrication d'équipements électriques	0,4	0,7	0,8	0,4	0,2	2,1
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a...	0,2	0,8	0,6	0,5	0,3	2,2
C4 : Fabrication de matériels de transports	0,2	0,7	0,5	0,3	0,1	1,7
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	0,2	0,7	0,4	0,4	0,3	1,8
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	0,2	0,7	0,4	0,5	0,1	1,7
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie	0,2	0,6	0,5	0,4	0,3	1,7
CE : Industrie chimique	0,3	0,9	0,5	0,3	0,3	2,0
CF : Industrie pharmaceutique	0,0	1,4	0,4	0,1	0,2	2,1
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	0,2	0,8	0,4	0,4	0,3	1,9
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	0,2	0,7	0,5	0,4	0,4	1,9
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	0,1	0,6	0,4	0,3	0,3	1,6
FZ : Construction	0,2	0,8	0,5	0,3	0,2	1,7
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,2	0,7	0,4	0,3	0,2	1,5
HZ : Transports et entreposage	0,3	1,0	0,4	0,3	0,4	2,1
IZ : Hébergement et restauration	0,4	0,7	0,4	0,3	0,3	1,7
JZ : Information et communication	0,4	1,8	0,2	0,6	0,1	2,7
JA : Édition, audiovisuel et diffusion (*)	0,5	2,5	0,0	0,8	0,0	3,4
JB : Télécommunications						
JC : Activités informatiques et services d'information (*)						
KZ : Activités financières et d'assurance	0,1	0,4	0,0	0,2	0,4	1,1
LZ : Activités immobilières	0,3	0,7	0,3	0,3	0,5	1,9
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,9	0,2	0,1	0,1	1,3
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	0,1	1,1	0,3	0,3	0,3	1,9
MB : Recherche-développement scientifique (*)						
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
NZ : Activités de services administratifs et de soutien	0,1	1,0	0,2	0,1	0,1	1,3
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0,4	0,6	0,3	0,5	0,4	1,8
PZ : Enseignement	0,5	0,5	0,2	1,2	0,5	2,3
QA : Activités pour la santé humaine	0,3	0,5	0,3	0,2	0,4	1,4
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	0,2	0,9	0,4	0,1	0,3	1,7
RU : Autres activités de services	0,3	0,5	0,2	0,5	0,2	1,5
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives	0,1	0,5	0,2	0,8	0,3	1,8
SZ : Autres activités de services	0,4	0,5	0,2	0,4	0,2	1,3
Regroupements particuliers :						
Industrie (DE à C5)	0,2	0,7	0,5	0,4	0,3	1,8
Construction (FZ)	0,2	0,8	0,5	0,3	0,2	1,7
Tertiaire (GZ à RU)	0,2	0,9	0,3	0,3	0,2	1,7

(*) Données non significatives en raison du faible nombre d'ouvriers dans ce secteur d'activité.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

AVERTISSEMENT

Les résultats présentés dans cette publication sont établis en nomenclature agrégée « NA ». Celle-ci est fondée sur la nouvelle nomenclature d'activité économique (NAF rév. 2) qui s'est substituée au 1^{er} janvier 2008 à la NAF révisée datant de 2003. Ce changement répond non seulement à un besoin de renouvellement mais également à un souci d'harmonisation au plan européen et international.

Les secteurs d'activité retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A 17 et A 38 de la nomenclature agrégée « NA » (pour en savoir plus, cf. le site www.insee.fr rubrique « Définitions et méthodes », puis « Nomenclatures, zonages »).

Pour permettre des analyses sur longue période, les séries statistiques ont été recalculées en nomenclature agrégée « NA » depuis décembre 1998.

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises, au sens d'unités légales, de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture et hors emplois publics). Les résultats présentés sont établis à partir des 25 000 questionnaires exploitables reçus au 15 mars 2011.

Les résultats provisoires relatifs au premier trimestre 2011 seront publiés le 13 mai 2011.

Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : www.travail-emploi-sante.gouv.fr, dans la rubrique « Statistiques », items Durée du travail, Salaires et épargne salariale, Emploi.